

**PV DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 16 DECEMBRE 2014 A 19 H 00 A LA SALLE  
POLYVALENTE DE FULLY**

Ouverture de la séance par **Michel Dorsaz**, président du Conseil Général, qui salue toutes les personnes présentes, ainsi que le public et la presse, en leur souhaitant une bonne séance.

L'assemblée observe une minute de silence pour présenter une pensée aux personnes qui se trouvent dans le deuil, dans des situations douloureuses, pénibles.

Plus particulièrement :

Laurent Ballif, conseiller général	décès de son papa
Philippe Bruchez, conseiller général	décès de sa maman
David Tamarcaz, conseiller général	décès de son oncle

Après cet instant nous laissons la place au carnet des naissances et félicitons :

Romaine Wailliez, pour la naissance de son fils

Flavien Bender, aussi papa d'un petit garçon.

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences
2. PV de la séance plénière du mardi 17 juin 2014
3. Budget 2015-Municipalité-Services Industriels
4. Demande de prorogation de crédit Budget/comptes 2014 de la Municipalité
  - a. 760.509.01 Réalisation feux d'avalanche Fully-Buitonnaz
  - b. 620.501.69 Aménagement Chemin de la Maraîche
  - c. 800.501.01 Accès et place de traite
5. Demande de crédit complémentaire budget/comptes 2014 de la Municipalité  
210.506.02 Mobilier pour les écoles primaires
6. Demande de crédit d'engagement pour la réalisation de mesures urgentes sur le réseau d'eau potable.
7. Motion 21 : Pour la création d'un fonds d'investissement
8. Divers.

Aucune remarque ou proposition de modification. Nous passons au vote.

A l'**unanimité**, l'assemblée accepte cet ordre du jour tel que présenté.

**1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences**

Excusés	: Flavien Bender	Thomas Seydoux
	Sandy Pravato	Alessandra Arlettaz
	Cristina Gatti	Frédéric Leresche
	Jérôme Beysard	Blerim Bejic

## 2. PV de la séance plénière du mardi 17 juin 2014

Transmis dans un premier temps par courriel et ensuite par courrier postal.

Une demande de modification est demandée.

En page 15 du PV au paragraphe 4 et à la ligne 4 ..... « au moment de leur **migration** » est à remplacer par « au moment de leur **nidification** ».

Aucune autre modification n'est demandée. **Le PV est accepté à l'unanimité.**

## 3. Budget 2015- Municipalité-Services Industriels.

La parole est donnée à **Jérôme Desmeules**, vice-président de la Cogest.

Par souci de la maîtrise des finances communales et au devant de très lourds investissements

- Cycle d'orientation
- Rénovation et agrandissement des écoles
- Réhabilitation des FMdF
- Projet RIBI (eaux)

qui vont faire exploser notre endettement communal (env. 40 millions de francs), la Cogest, tout en relevant le respect d'un degré d'autofinancement de 100% par le Conseil communal ces dernières années, demande que le degré soit monté à 110% dès le prochain budget. Ces 10% doivent servir à rembourser la dette.

La Cogest propose une motion sur laquelle nous sommes appelés à voter au point 7 de l'ordre du jour.

La Cogest demande au Conseil communal, par un engagement moral, de ne pas réaliser le skatepark, en relevant qu'il y a une année nous discussions de supprimer l'essentiel des transports scolaires pour un montant équivalent.

Quant au dossier épineux de la petite enfance, qu'en est-il de la promesse communale du plafonnement des dépenses dans ce domaine ? et de l'introduction des listes d'attentes ? De telles mesures seraient impossibles en raison de prescription légales.

La Cogest demande au Conseil communal de clarifier ces éléments et de permettre de préciser si les Fr. 1'350'000.- d'investissements sont nécessaires. Elle souhaite que la commission compétente du Conseil général étudie le dossier.

La Cogest remercie toutes les parties pour le travail accompli sur le budget. **La Cogest recommande d'accepter le budget 2015.**

La parole est donnée à **David Diamantini**, du groupe PDC, qui observe que le Conseil communal n'a pas trop pris de risques et que les charges ordinaires sont maîtrisées. Mais c'est loin d'être suffisant, car nous devons faire face aux futurs engagements et le maintien d'un budget équilibré à l'avenir doit se faire dans un contrôle rigoureux des dépenses.

De ce fait, est-ce que la réalisation d'un skatepark est bien judicieuse ? Dans le fond le principe est bon, mais est-ce le bon moment ?

Le groupe PDC soutient le budget tel que présenté. David Diamantini remercie, au nom du groupe et en son nom propre, tous les conseillers communaux pour la préparation du budget.

La parole est donnée à **Jean-Luc Maechler**, du groupe PLR. Si le budget proposé présente un boni de recettes de CHF 742'600.-, qu'il conserve un degré d'autofinancement de 102% malgré les investissements prévus, il est quand même difficile d'échapper à l'image de bazar que sa lecture procure. Il y a à nouveau un peu de tout dans ce budget, un peu comme s'il fallait tout dépenser. Ce qui amène trois remarques :

La 1<sup>ère</sup> : utiliser tout le disponible, ou presque, équivaut à se diriger droit vers l'augmentation de la ponction fiscale, à l'exemple de l'augmentation de la taxe sur l'eau en raison du projet RIBI à venir. Ce qui génèrera une augmentation de la ponction sur les habitants.

La 2<sup>ème</sup> : la fixation des priorités, est-ce facile ? Qu'est-ce qui est prioritaire ? Une piscine ou un tennis ? Un immeuble pour des entreprises ou un skatepark ?.... La plus grande difficulté n'est pas de constater que des priorités doivent être fixées, mais c'est de se mettre d'accord sur les priorités et surtout à faire accepter la décision par le plus grand nombre. Il paraît difficile d'échapper à un débat sur ce sujet et nous demandons à ce que le Conseil général y soit associé, afin qu'on cesse d'avoir le sentiment de n'être présent que pour enregistrer. Le RCO, tant attendu, contribuera également à l'abandon de ce sentiment.

La 3<sup>ème</sup> : le temps. Le temps laissé à notre commission de gestion pour analyser ce budget divisé en deux parties. Plus de temps leur permettra d'encore mieux travailler et de mieux éclairer les conseillers généraux que nous sommes et tout ceci au bénéfice de la population de notre commune.

En conclusion, le groupe PLR recommande d'accepter ce budget.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot**, du groupe UDC. Elle tient tout d'abord à remercier le Conseil communal, la Cogest et les employés de l'administration communale ayant œuvré à l'élaboration et à l'analyse des budgets 2015.

Après avoir été labellisée cité de l'énergie, Fully tend à obtenir le label de cité du sport. Ce n'est pas moins que trois infrastructures différentes qui vont voir le jour dans notre village. Fully a beaucoup d'infrastructures à construire, un parc immobilier à rénover, un réseau d'eau vieillissant, une usine électrique hors-service, des containers comme pavillon scolaire, etc... Tellement d'investissements que les transports scolaires ont failli être sacrifiés sur l'autel des économies et ceci pour un montant bien inférieur à la construction du skatepark (Fr. 190'000.-). Trois questions se posent :

1. Est-ce judicieux de construire en 2015 ce skatepark alors que plusieurs autres installations sportives vont être réalisées ?
2. Le dernier plénum a donné lieu à l'approbation d'un nouveau plan de zones comprenant nombre de terrains en zone d'utilité publique qui, à moyen ou long terme, pourraient être acquis par la municipalité. La somme de Fr. 190'000.- représente peut-être une petite partie de ceux-ci ?
3. Sur le projet du skatepark lui-même, est ce que son implantation est une bonne solution ? Qu'en pensent la commission de la jeunesse et celle du sport ?

En conclusion le groupe UDC considère que les budgets 2015 des SI et de la municipalité sont bons, malgré une tendance marquée à l'endettement.

La parole est donnée à, **Célestin Tamarcaz**, du groupe MISE, qui relève que le budget 2015 est un budget équilibré, mais des investissements importants attendent la commune et le spectre de la dette ne nous épargne pas. Le skatepark ou encore la petite enfance sont déjà dans le viseur de la Cogest.

Soyons pourtant capables de considérer Fully comme un projet qui existe au-delà d'aspects exclusivement quantifiables et comptabilisables. Les questions qu'on pourrait retourner aux sabreurs de budget sont les suivantes : combien coûte une jeunesse malheureuse, en mauvaise santé ?

Combien pour une petite enfance sans structures d'accueil ?

Les terrains de beach-volley ou encore la piste finlandaise ont connu le même accueil suspicieux. Et aujourd'hui ces lieux sont devenus des endroits où jeunes et moins jeunes se dépensent physiquement au lieu de s'adonner à d'autres activités pas toujours licites. Un lieu de rencontre est un signe de vitalité, c'est le poumon de la cité.

L'Asofy fait-elle l'objet de critiques ? Le groupe MISE propose au Conseil général de la rencontrer pour une soirée d'informations.

Quant aux dossiers :

**Rte de Chiboz** : le MISE est content de l'accord trouvé.

**Cantine** : le dépassement de Fr. 135'000.- est constaté. S'agit-il d'une sous-estimation dès l'origine ? Ou d'un imprévu ?

**FMdF** : le MISE se réjouit qu'elles seront bénéficiaires dans 5 ans tout en souhaitant que le statut ne change pas de nouveau.

**Rénovation du bâtiment de l'UAPE** : Quel coût pour la construction d'un bâtiment neuf ? Le bâtiment ne pourrait-il pas changer d'affectation ?

**Murs en pierres sèches** : le groupe se réjouit de la mise en route du projet de remise en état des murs.

Et en conclusion le MISE soutient l'acceptation de ce budget tel que présenté, en se réjouissant néanmoins de l'arrivée attendue du vote rubrique par rubrique.

La parole est donnée à l'exécutif par son président **Edouard Fellay**, qui salue toutes les personnes présentes.

Il prend acte du souci constant de présenter un budget équilibré. Dans le cadre de la gestion financière de la Municipalité et des Services Industriels, la Commune entend maintenir dans ce budget le double objectif soit :

Le degré d'autofinancement consolidé (Municipalité et Services Industriels) du compte des investissements ordinaires doit atteindre le 100% ;

Un boni d'exercice consolidé devra être dégagé.

Le degré d'autofinancement : les chiffres indiqués sont :

**7'462'250.- /marge d'autofinancement consolidée concernant les SI et la Municipalité (avant amortissements)**

**7'168'000.-/investissements nets consolidés (sans crédits d'engagement).**

**Aux investissements nets consolidés, il faut ajouter les crédits d'engagements** pour déterminer les investissements nets totaux 2015.

Investissements nets crédits d'engagement Municipalité (CO et solde réaménagement bâtiment communal)	Fr. 5'800'000.-
Investissements nets crédits d'engagements Services Industriels	Fr. 1'030'000.-

Le degré d'autofinancement consolidé hors crédits d'engagement atteint 104.11%, ce qui n'arrive pas dans d'autres communes comparables à Fully (Collombey-Muraz – développement à proximité de Monthey).

Le coefficient d'impôt de 1,3, en vigueur de puis 2008, ainsi que le taux d'indexation de 155% ont été maintenus en regard des investissements importants à consentir ou en cours (CO, transformation du bâtiment administratif, fin des infrastructures pour l'épuration des eaux usées, sécurité routière).

Il est à signaler que le Conseil communal a dû prioriser des choix pour assurer un degré d'autofinancement de 100% à même de garantir une pérennité financière saine de la Commune, malgré l'importance des investissements à venir.

Une remarque concernant la motion de la Cogest pour la création d'un fond d'investissement : le taux proposé de 80% sur les recettes des droits de mutation semble démesuré.

**Edouard Fellay** poursuit en répondant à différentes questions soulevées par les porte-parole des partis.

Comme on nous demande de la retenue dans **les budgets**, effectivement nous n'avons pas trop pris de risque.

Question **réseau d'eau projet RIBI** : Une séance d'information a eu lieu donc je ne reviens pas sur ce sujet. Une proposition de modification du règlement sur l'approvisionnement en eau est entre vos mains.

**Fixation des priorités** : La question reste ouverte, mais un bureau de Sierre étudie le dossier.

La recherche du **temps** pour l'étude des dossiers est un problème pour tous, car à peine les comptes sont-ils bouclés, qu'il faut penser au budget. Ces dernières années des efforts ont été faits.

**Cité du sport** : C'est une appellation qui ne me gêne en rien ; j'aime les gens entreprenants, surtout si c'est pour le bien d'une communauté.

**Le skatepark** : le Conseil communal assume cette réalisation.

Je salue **la proposition d'une rencontre** entre l'Asofy et le Conseil général.

**FMdF** : Le dossier est dans les mains du service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) et des différents services étatiques. Une approbation du projet de réhabilitation (Fr. 8'530'000.-) est attendue pour le début 2015.

**Murs en pierres sèches** : Le dossier va de l'avant et ce n'est pas seulement pour la subvention étatique, mais aussi pour la beauté du site.

La parole est donnée à **Grégory Carron, vice-président de la Municipalité**. L'idée de la rencontre avec l'ASOFY me semble judicieuse et j'encourage la commission de la jeunesse à prendre en charge ce souci. Une **date à retenir : le 11 mars**, date de l'assemblée générale qui aura lieu à la salle de la Grand-Garde.

Le dépassement de CHF 135'000.- de la **cantine** est dû à des propositions de réadaptation (station de lavage, chambre froide, vestiaire supplémentaire et aménagement extérieur) survenu après le malencontreux incendie qui, heureusement, n'a fait que des dégâts matériels.

L'**UAPE** : Voir la présentation sur l'étude démographique, mais dans un premier temps nous devons répondre à une question : rénover ou faire du neuf ?

Le **dépôt de la salle polyvalente** : Un retard dans les travaux, indépendant de notre volonté, s'annonce. Il fera l'objet d'une demande de prorogation de crédit.

La parole est donnée à **Emmanuel Bender, conseiller municipal**. J'ai bien pris en compte les remarques soulevées en rapport avec la réalisation du **skatepark**, construction déjà repoussée en 2014. Avec l'ASOFY et un groupe de jeunes, nous avons étudié différents scénarios d'implantation :

Parking Belle Usine (en dehors du village, ravine, décentré...)

A côté de la salle de la pétanque (près de la zone sportive, zone chargée...)

La place du Petit-Pont s'avère le choix le plus judicieux (centre du village, lieu ouvert).

Notre jeunesse mérite un plus dans notre village. La remarque sensée de Célestin Tamarcaz convient bien à ce type d'infrastructure.

La construction d'un **tennis** verra le jour avec deux courts et autorisation d'en construire un troisième. La commune prend en charge le financement de la structure.

Apport du tennis            fond            45'000.-

Cash par le club 70'000.-

Une somme minimum de FR.            4'000.- sera versée par année

Entretien et gestion par le tennis club

Abonnement gratuit pour les enfants et jusqu'à 18 ans.

Merci de l'intérêt que vous portez à ces dossiers.

La parole est donnée à **Caroline Ançay, conseillère municipale**, qui rappelle que, pour le **projet RIBI**, une séance a eu lieu en date du 30 septembre. Le Conseil général était convié. En ce qui concerne la nouvelle tarification, elle se tient volontiers à disposition pour des éclaircissements.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, du MISE. A titre individuel, il demande pour quelle raison la participation communale au CREPA a baissé. Après avoir plusieurs fois interpellé le conseiller municipal en charge de ce dossier, il est toujours sans réponse.

La parole est donnée à **Alexandre Caillet, conseiller municipal**, qui lui répond que, par souci des deniers publics et parce que cette organisation a priori ne développe aucune valeur ajoutée pour notre commune, il a été décidé d'accorder moins d'apport financier au CREPA.

Nous passons au vote le budget des SI et de la Municipalité 2015

**C'est par 25 oui, 3 non et 7 abstentions que le budget 2015 est accepté.**

#### **Décisions annuelles d'imposition** en vertu des articles 232 et 240 de la législation fiscale

Montant de l'impôt personnel (art.177LF)	Fr. 20.-
Coefficient	1,3
Indexation	155
Impôt communal sur les chiens	Fr.140.-
Taux d'intérêts rémunérateurs art.193	0.5%*
Taux d'intérêts moratoires	3.5%*
Taux d'intérêts de remboursement	3.5%*
Intérêts compensatoires	3.5%*

*\*identique à celui de l'Etat du Valais*

Nous passons au vote

**C'est à l'unanimité que les décisions annuelles ont été acceptées.**

#### **4. Demandes de prorogation de crédit budget/comptes 2014 de la municipalité**

**Michel Dorsaz**, président du Conseil Général propose de discuter les trois demandes en bloc, le vote se faisant objet par objet.

C'est à l'unanimité que ce processus est accepté.

**Une prorogation de crédit**, c'est de l'argent prévu dans le budget de l'année précédente (2014) et non utilisé, mais dépensé l'année suivante (2015).

**1<sup>ère</sup> prorogation de crédit de Fr. 25'000.-** concernant les comptes suivants :

760.509.01/Réalisation des feux d'avalanche Fully-Buitonnaz	Fr. 250'000.-
760.661.02/Subvention pour la réalisation des feux	Fr. 225'000.-

L'Etat du Valais souhaite mieux étudier le projet de défense du torrent Métin et de le repousser. Le Conseil communal accepte de repousser les travaux d'entente avec les services étatiques.

**2<sup>ème</sup> prorogation de crédit de Fr. 1'000'000.-** concernant l'aménagement chemin de la Maraîche **620.501.69.**

Dans le cadre des séances qui ont eu lieu avec la direction du futur centre commercial Coop à Mazembroz, un accord de principe a été trouvé pour exécuter ces travaux avant l'inauguration, soit dans le début de l'automne 2015.

**3<sup>ème</sup> prorogation de crédit de Fr. 73'500.-** concernant l'accès et place de traite **800.501.01**

Le but est la création d'un chemin de traîne et d'une place de traite mobile pour l'alpage de Sorniot. Vu l'opposition formulée par le WWF Valais lors de la mise à l'enquête publique le projet initial a dû être retravaillé et les travaux envisagés reportés en 2015.

Ni la COGEST, ni les différents partis du législatif, ni l'exécutif ne désirent prendre la parole. Nous passons au vote.

**Les trois prorogations de crédit ont été acceptées à l'unanimité des membres présents.**

## **5. Demande de crédit complémentaire budget/comptes 2014 de la municipalité**

Un crédit complémentaire, c'est une dépense supplémentaire par rapport au budget de l'année en cours (2014)

Crédit complémentaire suivant                    210.506.02 **Mobilier pour les écoles primaires Fr. 55'000.-**

Lors de la décision d'installer des pavillons scolaires (4 salles de classe), la question de la nécessité d'acquérir un mobilier neuf n'a pas été évoquée, partant dans l'idée que le stock à disposition suffisait. Mais il s'avère que ce stock est usagé, impossible à utiliser, d'où cette demande de crédit complémentaire.

Aucune parole n'est demandée, nous passons au vote.

**C'est à l'unanimité moins une abstention que ce crédit complémentaire est accepté.**

## **6. Demande de crédit d'engagement pour la réalisation de mesures urgentes sur le réseau d'eau potable.**

Demande d'emprunt et un crédit d'engagement **de Fr. 1'730'000.-**, pour la réalisation de mesures urgentes sur le réseau d'eau potable : remplacement de la conduite de la route cantonale et captage d'eau potable.

Le remplacement de la conduite principale d'eau potable (diamètre 200mm) est prévu le long de la route cantonale de Châtaignier à la Louye (env. 1'900m). Ce travail est imposé par le mauvais état de cette conduite. Le planning est dicté par les travaux prévus par le canton du Valais. Le service cantonal des routes et cours d'eau a prévu de regoudronner le tronçon Châtaignier – Petit-Pont en automne 2015.

La réhabilitation des captages d'eau potable de Planuit : les 3 sources de Planuit ne sont pas captées selon les normes et la perte en eau est trop importante, ce qui ne permet pas de garantir l'approvisionnement du hameau.

Le coût total de ces travaux sera réparti sur 3 ans :

Soit en 2015 le remplacement de la conduite Châtaignier /Petit-Pont pour un montant de Fr. 8000'000.- et le captage de Planuit pour Fr. 230'000.-

Le solde de la conduite soit Fr. 7000'000.-, sera réparti sur deux ans en fonction de l'avancement des travaux de la route cantonale menés par le SRCE.

La parole est donnée à **Jérôme Desmeules**, vice-président de la Cogest, qui relève l'intelligence de cette mesure, ainsi que l'anticipation du Conseil communal.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, du groupe MISE. Aurons-nous les ressources pour financer ce projet ? Les taxes prévues et qui seront proposées au vote lors du plenum l'année prochaine seront-elles suffisantes ?



La parole est donnée à **Caroline Ançay, conseillère municipale**. Les éventuelles nouvelles taxes sont seulement allouées au projet RIBI.

Le financement du crédit d'engagement dont il est question ici est assuré grâce au règlement de la distribution d'eau actuel et les tarifs actuellement applicables.

Le financement de cette 1<sup>ère</sup> étape sera principalement externe par des emprunts bancaires pour un montant maximal de Fr. 1'730'000.-

La marge d'autofinancement ordinaire supérieure à 100% permettra de réduire la somme empruntée.

Nous passons au vote.

**C'est à l'unanimité** que ce crédit est accepté.

### **7. Motion 21 : Pour la création d'un fonds d'investissement**

La parole est donnée à **Jérôme Desmeules**, vice-président de la Cogest, qui demande au Conseil communal de rédiger un règlement instituant un fonds d'investissement qui serait alimenté par les recettes du nouveau droit sur les mutations (Fr. 400'000.- de rentrées budgétisées en 2014). La motion propose qu'une part de 80% dudit poste soit réservé à ce fonds.

Tous les groupes du législatif sont en accord avec cette proposition, mais demandent que les modalités stipulées dans la motion soient redéfinies.

La parole est donnée à **Jean-Luc Maechler**, du groupe PLR, qui trouve l'idée intéressante, mais il faut une réflexion bien approfondie.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, du groupe MISE, qui voit cette motion comme une bonne solution en attendant le vote rubrique par rubrique. Par contre, l'option d'un dépôt sur un compte bancaire n'est probablement pas la plus adaptée à une période où on évoque le remboursement de la dette communale.

Le groupe soutient cette motion et le degré d'autofinancement supérieur à 100% (ex. 110%) et le groupe propose d'adapter le taux de 80% mentionné au point 2 de la motion et de l'abaisser à 50%.

La parole est donnée à, **Edouard Fellay, Président de la Municipalité**, qui communique que depuis plusieurs années, le Conseil communal s'efforce, avec succès, d'autofinancer les investissements ordinaires. Mais nous sommes ouverts à monter à l'avenir le degré d'autofinancement de 100% à 110%. En ce qui concerne la motion, le Conseil communal la voit d'un bon œil, à condition que les modalités proposées soient revues, à l'exemple du taux de 80% qu'il nous semble plus judicieux de limiter à 50%.

**Michel Dorsaz**, Président du Conseil général, propose aux conseillers généraux de protocoler les préoccupations émises en rapport avec le taux et de laisser une marge de manoeuvre élargie aux conseillers communaux pour l'écriture du règlement découlant de la motion. Il suggère de passer au vote cette proposition.

Ce mode de faire est accepté à **l'unanimité**.

**Michel Dorsaz**, Président du Conseil général, demande de voter sur le principe de laisser un peu de souplesse et de liberté de rédaction aux conseillers communaux par rapport au texte de la motion. C'est avec 28 oui / 0 non et 4 abstentions que cette idée est admise.

## **8. Divers**

**Michel Dorsaz**, Président du Conseil général, énumère quelques points pour information :

La commission EEEU a été désignée par le bureau du Conseil général pour étudier le nouveau règlement de la protection de l'eau qui est en relation avec projet RIBI.

La réhabilitation des FMdF : Certains ont regretté que cette séance ne soit pas ouverte à tous les conseillers généraux. Le choix de se limiter à la Cogest a été fait parce que c'est particulièrement le volet financier qui a été développé ce jour-là.

Le vice-président Grégory Carron invite tout un chacun à prendre part à la séance de présentation de l'étude démographique réalisée par la Société Microgis, le lundi 19.01.2015.

Dates à retenir :

4 janvier 2015, vœux des autorités sur le parvis de l'église  
11 mars 2015 Assemblée générale de l'Asofy  
16 juin 2015 Séance plénière / compte 2014.

**Michel Dorsaz**, président du Conseil Général, remercie pour tous les messages reçus lors de sa nomination en tant que directeur du nouveau CO de Fully/Saxon. Ces messages l'ont beaucoup touché. La présidence du conseil général et la direction du CO sont compatibles et il s'engage à donner le meilleur de lui-même.

**Michel Dorsaz**, président du Conseil Général, remercie toutes les personnes de leur présence et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2015.

Il clôt la séance ; il est 20h50.

Le Président  
Michel Dorsaz

La Secrétaire  
Jeanne-Andrée Volken